



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 8 février 2010 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaire et stagiaires du personnel de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté rectoral du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2021 fixant le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté rectoral du 30 mars 2021 fixant le nombre de postes offerts, la composition du jury ainsi que l'organisation des concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'académie de Nancy-Metz ;

Nancy, le 29 avril 2021

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont admis sur liste principale du concours interne pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour la session 2021 dans l'académie de Nancy-Metz, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Jean-Marc HUART

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2021

Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires \n régissant le recrutement.

Assistant de service social concours interne

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
2007109711 - MONTANA CAREDDU VALERIE	Admis rang 1
2108986204 - SCHMERBER MARION	Admis rang 2
2108988183 - FASSIH HASSIA	Admis rang 3
2110008753 - VORKAUFER VIRGINIE	Admis rang 4

Candidature(s) : 1 à 4 sur 4 (4 candidats sur la page)

A NANCY, le 28/04/2021
Présidente du jury

Sylvie FREYERMUTH